

Image not found or type unknown



demande de paiement d'un service non vérifiable

Par **villenave33**, le **06/07/2011** à **16:34**

Bonjour,

Un prestataire (correction d'un livre) me demande de régler une facture (suite à devis) avant d'envoyer la preuve de son travail (fichier corrigé).

Le devis précise : "1 règlement à la fin du travail". Le prestataire déclare par mail : "le travail est fini" et demande le règlement. Mais, qui me dit que le travail est vraiment fini ? N'ai pas le droit de "constater le service fait" avant de payer ?

Merci pour votre réponse.